

Gouvernement du Québec

Décret 77-2009, 28 janvier 2009

CONCERNANT la nomination de quatre membres médecins et d'un membre médecin à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affectés à la section des affaires sociales

ATTENDU QUE l'article 38 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) prévoit que le Tribunal administratif du Québec est composé de membres indépendants et impartiaux nommés durant bonne conduite par le gouvernement qui en détermine le nombre en tenant compte des besoins du Tribunal;

ATTENDU QUE l'article 42 de cette loi prévoit notamment que les membres de ce Tribunal sont choisis parmi les personnes déclarées aptes suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1180-2002 du 2 octobre 2002 en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce Tribunal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du Québec et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres, édicté par le décret numéro 317-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1179-2002 du 2 octobre 2002, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection, dont il a désigné le président, pour examiner notamment la candidature des docteurs Benoît Boissy, Josée Caron, Luc Courtemanche, Yves Landry et Michèle Randoïn;

ATTENDU QUE ce comité a soumis son rapport au secrétaire général associé, à la ministre de la Justice et aux ministres responsables de l'application des lois prévoyant un recours devant les sections du Tribunal visées par le recrutement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE le docteur Benoît Boissy, médecin, Centre hospitalier Honoré-Mercier, soit nommé à compter du 14 avril 2009, durant bonne conduite, membre médecin du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales, au salaire annuel de 120 151 \$;

QUE la docteure Josée Caron, chirurgienne générale, Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford, soit nommée à compter du 16 mars 2009, durant bonne conduite, membre médecin du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales, au salaire annuel de 120 151 \$;

QUE le docteur Yves Landry, assesseur médical, Commission des lésions professionnelles, soit nommé à compter du 23 février 2009, durant bonne conduite, membre médecin du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales, au salaire annuel de 120 151 \$;

QUE la docteure Michèle Randoïn, médecin évaluatrice, Société de l'assurance automobile du Québec, soit nommée à compter du 23 février 2009, durant bonne conduite, membre médecin du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales, au salaire annuel de 110 556 \$;

QUE le docteur Luc Courtemanche, médecin, Plexo inc. — Clinique médicale Médiclub, soit nommé à compter du 2 mars 2009, durant bonne conduite, membre médecin à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales;

QUE les docteurs Benoît Boissy, Josée Caron, Luc Courtemanche, Yves Landry et Michèle Randoïn bénéficient des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1180-2002 du 2 octobre 2002, compte tenu des modifications qui leur ont été ou qui pourront leur être apportées;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions des docteurs Yves Landry et Michèle Randoïn soit à Québec;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions des docteurs Benoît Boissy, Josée Caron et Luc Courtemanche soit à Montréal.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU